

Date de dépôt du dossier

Date de passage en commission

## • ASSOCIATIONS ETUDIANTES •

**DOSSIER DE DEMANDE**

**D'AGREMENT**

**DE DOMICILIATION**

**1<sup>RE</sup> DEMANDE**

**RENOUVELLEMENT**

L'article 1 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association précise que « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

Une association étudiante est donc un groupement d'étudiants volontaires réunis autour d'un projet commun ou mettant en commun des activités ou des connaissances sans chercher à réaliser des bénéfices au profit de ses membres.

La vie associative étudiante favorise l'esprit d'ouverture, la prise de conscience de la citoyenneté et l'épanouissement personnel de tout étudiant y participant.

L'université de Rennes 1, par la diversité de son tissu associatif étudiant, bénéficie de cette richesse qui contribue à son dynamisme et à son rayonnement et reconnaît le rôle fondamental de la vie associative dans l'établissement.

La charte des associations étudiantes reconnues par l'université de Rennes 1 contribue au développement de cette vie associative. Elle a été approuvée par le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et par le conseil d'administration (CA) de l'université en date, respectivement, du 07/02/2013 et du 29/03/2013.

En conformité avec cette charte, l'université de Rennes 1 reconnaît deux types d'associations étudiantes en son sein : les associations agréées par l'université et les associations domiciliées à l'université.

Peuvent prétendre être reconnues par l'université comme étant « associations étudiantes de Rennes 1 », les associations :

- Dont l'objet est résolument tourné vers le public étudiant de Rennes 1 ;
- Ayant un bureau (président, trésorier, secrétaire) constitué d'au moins deux tiers d'étudiants régulièrement inscrits à l'université de Rennes 1 ;
- Dont le siège social est déclaré en préfecture ;

**Merci d'écrire lisiblement**

**Dossier complet à retourner au  
service d'aide à la vie étudiante (SAVE)**

**Voir coordonnées en dernière page du dossier**

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

**Nom complet :** .....

.....

**Sigle ou acronyme :** .....

### ADMINISTRATIFS

**Coordonnées :**

Adresse du siège social : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Numéro d'enregistrement en Préfecture : **W** .....

N° Siret (*le cas échéant*) : .....

### COMMUNICATION

Site internet : .....

Facebook : .....

Twitter : .....

### ACTIVITES

**Thématique de l'association :** (*si plusieurs réponses, merci de numéroter les cases*)

Culture artistique

Handicap

Culture scientifique et technique

Humanitaire

Doctorants

Représentation des étudiants

Environnement

Solidarité

Etudiants étrangers

Sport

Filière (*ne peuvent adhérer que les étudiants de la ou des filière(s) concernée(s)*)

Autres (*préciser*) : .....

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

**Date de création :** .....

**Nombre d'adhérents :**

- ..... étudiants à Rennes 1
- ..... étudiants hors Rennes 1
- ..... autres
- ..... **au total**

**Conditions d'adhésion :** .....

**Montant de la cotisation :** ..... €

**Lieu et horaires de permanence :** .....

### COMPOSITION DU BUREAU

*(si le tableau ci-dessous n'est pas suffisant, merci d'ajouter aux pièces à joindre la liste complète)*

Fonction dans l'association	NOM - Prénom	Etablissement de formation	Coordonnées
<b>Président</b>			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
<b>Trésorier</b>			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
<b>Secrétaire</b>			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
			Téléphone : ..... Mail : ..... .....
			Téléphone : ..... Mail : ..... .....

---

## OBJECTIFS

---

## ACTIVITES

---

## REALISATIONS

---

## PROJETS

---

## PIECES A JOINDRE

- Demande écrite d'agrément ou de domiciliation du président de l'association à l'attention du président de l'université.
- Une copie du récépissé de déclaration de l'association en préfecture.
- Une copie de la publication de l'association au Journal Officiel.
- Une copie des statuts en vigueur dûment signés par les membres du bureau.
- Une copie de la carte d'étudiant des membres du bureau pour l'année universitaire en cours.
- Une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile » en cours de validité.
- La liste complète des produits vendus par l'association (*le cas échéant*).
- La liste complète des membres du bureau (*le cas échéant*).
- Une copie du règlement intérieur (*le cas échéant*).
- Une présentation détaillée de l'association (*facultatif*).

## PARCOURS DE LA DEMANDE

1. Dépôt du **dossier complet** auprès du SAVE.
2. Avis du responsable de campus ou du directeur d'UFR, d'institut ou d'école selon les cas, demandé par le SAVE.
3. Avis de la commission vie étudiante (CVE).
4. Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).
5. Notification de la décision du président de l'université transmise par le SAVE à l'association.

Le parcours d'un dossier peut donc durer de 3 semaines à 2 mois.

La demande doit avoir fait l'objet d'une délibération favorable de la CFVU. La CFVU peut revenir sur l'avis de la CVE émit précédemment.

## DEPOT DU DOSSIER

**Pour déposer le dossier et pour tout renseignement (dates de commissions, conseils pour élaborer le dossier...) :**

### **Service d'Aide à la Vie Etudiante (SAVE)**

Bâtiment 21 – Campus de Beaulieu

263 avenue du Général Leclerc – CS 74205 – 35042 Rennes Cedex

Contact : Claire MALET

Tél : 02 23 23 41 45 – Mél : [claire.malet@univ-rennes1.fr](mailto:claire.malet@univ-rennes1.fr)